

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 7 avril 2026 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2025 relatif à l'expérimentation « OZ : Redonner aux usagers la maîtrise de leur consommation d'alcool »

NOR : SFHZ2609161A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-31-1 ;

Vu l'arrêté du 5 février 2026 déterminant le montant prévisionnel de la dotation annuelle du fonds pour l'innovation du système de santé pour l'exercice 2026 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2025 relatif à l'expérimentation « OZ : Redonner aux usagers la maîtrise de leur consommation d'alcool » ;

Vu le cahier des charges modifié de l'expérimentation « OZ : Redonner aux usagers la maîtrise de leur consommation d'alcool » ;

Vu l'avis du comité technique de l'innovation en santé du 7 avril 2026,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2025 susvisé, le mot : « modifié » est ajouté après les mots : « cahier des charges susvisé ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 avril 2026.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :*

*Le directeur général de la santé,
D. LEPPELETIER*

*L'adjointe de la sous-directrice
des prises en charge hospitalières
et des parcours ville-hôpital,
V. HOAREAU*

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice
du financement
du système de soins,
C. DELPECH*

Nota. – Le cahier des charges cité à l'article 1^{er} ci-dessus est publié sur le site internet du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr/article-51